



Assemblée générale ordinaire de la Société des amis de Versailles
Samedi 2 juillet 2016 à 10h30
Orangerie du château de Versailles

Monsieur Thierry ORTMANS, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire à 10h30.

« Mesdames, messieurs, chers amis, je suis heureux de vous accueillir dans ce lieu somptueux et je remercie chacun et chacune d'entre vous de participer à l'assemblée de notre société plus que centenaire mais dont l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres témoignent de sa vigueur. Je veux particulièrement saluer nos jeunes amis, qui représentent notre avenir.

Je remercie Madame Catherine PEGARD, Présidente de l'Etablissement Public du Château, du Musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici. Elle nous fait l'amitié de venir ce matin pour vous accueillir et je lui donnerai la parole avant que nous n'abordions l'ordre du jour.

Je remercie Monsieur Joël COTTIN, chef du service des jardins de Versailles, d'avoir eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité.

Enfin l'assemblée des amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence du Musée des châteaux de Versailles et Trianon, représenté cette année par Madame Elisabeth CAUDE, conservateur général du patrimoine, chef du département Mobilier et Objets d'art, qui va nous présenter les acquisitions de 2015 et pourra répondre à vos questions concernant l'actualité du musée ».

Le Président donne la parole à Madame Catherine PEGARD, présidente de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je suis très heureuse d'être parmi vous ce matin et je serai très brève puisqu'en général, les mots qui viennent du cœur sont les plus courts. Ce n'est pas la peine de faire de longs discours pour dire ce que l'on ressent. Lorsque je vous vois, le mot qui me vient à l'esprit est bien évidemment la fidélité, la fidélité des amis de Versailles qui font que Versailles est ce qu'il est aujourd'hui. Je crois qu'il ne faut jamais perdre de vue que ce lieu, qui est l'emblème culturel de la France et qui incarne aussi la diversité de la culture française, n'existe aujourd'hui que parce que, année après année, ceux qui l'aiment le font vivre. Ceux qui l'aiment et qui le font vivre, ce sont évidemment au quotidien les équipes du château de Versailles qui se dépensent en général sans compter et avec un engagement et un dévouement qui est toujours, je crois, impressionnant pour nos visiteurs, mais ce sont aussi tous nos visiteurs et tous ceux qui, à travers leur expérience de Versailles, contribuent à soutenir le château de Versailles. Je voulais donc vous remercier une nouvelle fois d'être à nos côtés. Je voulais remercier votre président, Monsieur Ortman, de m'avoir invitée. Je suis heureuse de l'accueillir pour la première fois dans l'Orangerie du château de Versailles. Il nous reste beaucoup de choses à faire ensemble. Nous en avons déjà fait beaucoup avec Roland de l'Espée, dont je sais qu'il ne nous quittera pas parce que sa passion pour Versailles ne le tiendra jamais éloigné de ces lieux. Je pense qu'ensemble nous pourrions continuer à faire vivre ce château. Elisabeth Caude vous parlera tout à l'heure des acquisitions que nous avons pu faire grâce à vous dans l'année.

Je voudrais juste vous dire deux mots de notre actualité, de l'actualité de cet été, de nos expositions, parce que je pense qu'elles sont significatives justement de la variété de ce qui peut être proposé à Versailles. En effet, aujourd'hui, nous devons faire la démonstration que l'Histoire ne s'est pas arrêtée, et qu'elle continue. Nous le faisons en proposant cette exposition, exemplaire je crois, au Grand Trianon : un Président chez le Roi, qui nous montre la manière dont le général de Gaulle avait voulu faire du Grand Trianon une résidence officielle pour accueillir ses hôtes étrangers. Lorsque je suis arrivée à Versailles, j'avais pu constater que la toiture du Grand Trianon était en très mauvais état : nous avons des seaux dans la chambre du général de Gaulle. Grâce au mécénat de grandes entreprises françaises, de la SNCF, d'ENGIE, d'Aéroports de Paris et d'une fondation Suisse, la fondation Philantropia qui nous a accompagnée pour les travaux de Latone, nous avons refait cette toiture. Aujourd'hui nous présentons une exposition qui ouvre ces lieux à la visite. Désormais nous pourrions visiter à la fois les appartements du général de Gaulle et les appartements dans lesquels il recevait ses hôtes étrangers, ce qui est une expérience plus proche de nous puisqu' on revient dans les années 1960-1970. Le général de Gaulle, avec Malraux, avait fait ces travaux il y a exactement cinquante ans. Nous faisons revivre une actualité qui est plus proche de la nôtre et qui pourra faire venir à Versailles un public peut-être de plus jeunes qui se sauront plus près d'une Histoire qu'ils n'ont pas connue mais qui leur est plus familière, probablement, que celle de l'ancien régime. Et puis je voulais signaler une autre exposition à partir de mardi : c'est l'exposition que nous consacrons à Versailles et l'indépendance américaine. Là aussi, je crois que c'est une exposition totalement inédite, qui fera date, qui montre la solidité de l'amitié entre la France et les Etats-Unis que le château de Versailles peut incarner. Et là aussi, nous aurons l'honneur de recevoir nos amis américains qui nous ont beaucoup aidés pour réaliser cette exposition. Le meilleur exemple de cette Histoire qui passe à Versailles, est évidemment le sauvetage ou une partie du sauvetage du château de Versailles, par John D. Rockefeller après la guerre de 1914.

Avant de terminer, je voudrais vous dire un mot des expositions que nous allons proposer à l'étranger. Versailles est aussi l'emblème diplomatique de la France et je suis très fière que nous puissions inaugurer à la fin de l'année une exposition sur Marie-Antoinette à Tokyo. Puis, fin 2016, une exposition pour la première fois en Australie, à Camberra, où nous montrerons les chefs-d'œuvre de Versailles. Là aussi, je crois que c'est très important pour marquer l'influence de la culture française dans le monde. Enfin je voudrais dire un mot des travaux, parce que les travaux nous ramènent au mécénat. Aujourd'hui, nous sommes dans une période de grandes difficultés financières, de surcroît attisées par le climat que nous connaissons et sur lequel je ne reviendrai pas, et qui fait que, par exemple, les grandes eaux du château de Versailles ne reçoivent pas autant de visiteurs que d'habitude. C'est d'ailleurs la première fois qu'on enregistre une chute du nombre de nos visiteurs pour un spectacle qui est unique, je crois, au monde. Dans ces difficultés, nous pouvons continuer à promouvoir la même offre culturelle car nous continuons à entretenir avec ténacité le château de Versailles. J'ai pu annoncer il y a quelques jours la restauration de la Chapelle royale qui débutera l'an prochain grâce, là encore, à un mécénat de la fondation Philantropia.

Je dois signaler aussi que la fondation Bettencourt nous accompagne pour la création d'ateliers pédagogiques. Là encore, si nous voulons, comme vous le disiez Monsieur le Président, attirer des jeunes, il faut leur donner les moyens de découvrir Versailles dans les meilleures conditions : ces ateliers pédagogiques nous permettront de le faire et je n'aurai qu'un dernier mot pour dire que les travaux du Hameau de la Reine, grâce à LVMH, sont bien engagés et que l'an prochain, nous pourrions faire revivre cette partie-là du domaine de Trianon. Je voulais vous dire encore une fois que c'est tous ensemble, avec vous, que nous ferons vivre le château de Versailles dans ce XXI^e siècle en montrant encore une fois que le passé nourrit le présent et que le présent s'inspire du passé et qu'il n'y a là-dedans aucune contradiction mais simplement une continuité ».

Le Président reprend la parole

« Madame la Présidente, merci beaucoup. Je vais profiter de ce que vous venez de dire concernant les restaurations, qui sont financées pour certaines par du mécénat d'entreprise, pour vous dire que tout à l'heure, je parlerai de l'avenir avec une donnée qui me paraît fondamentale : il y a plus de moyens du côté des entreprises que du côté des particuliers et tout en ne négligeant pas les particuliers, il faudra orienter notre action vers du mécénat d'entreprise et notamment des entreprises de taille moyenne qui pourront faire du mécénat tout en profitant de l'image exceptionnelle du château de Versailles pour se faire valoir notamment vis-à-vis de l'étranger. A travers votre discours, Versailles est éternel : il est du passé et il est aussi du futur. Dans notre pays où viennent de plus en plus de touristes et alors que notre industrie n'est pas forcément la mieux portante d'Europe, il faut absolument conserver et valoriser tout ce qui constitue notre patrimoine.

Voici l'ordre du jour de notre assemblée :

- 1 - Rapport moral et des activités 2015 présenté par Roland de l'Espée, président jusqu'au 6 juin 2016
- 2 - Rapport financier présenté par Michel Delaveau, Trésorier
- 3 - Rapport du commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2015 et affectation du résultat de l'exercice
- 5 - Présentation et approbation du budget 2016 par Michel Delaveau
- 6 - Projets 2016 et 2017
- 7 - Approbation des cotisations 2017
- 8 - Legs consentis à la Société des Amis de Versailles et soumission de ceux-ci à l'approbation de l'assemblée générale
- 9 - Renouvellement des douze administrateurs sortants dont les mandats arrivent à échéance
- 10 - Questions diverses

Avant de donner la parole à Monsieur de l'Espée, je voudrais le remercier pour les actions remarquables qu'il a menées pendant ces sept dernières années. Il va vous faire part de son bilan ».

- 1) Rapport moral et des activités 2015 présenté par Roland de l'Espée, président jusqu'au 6 juin 2016

Le Président donne la parole à Monsieur Roland de l'Espée pour présenter le rapport moral de l'année 2015.

« Chers amis,

Le 15 juin 2009, le conseil d'administration de la Société des Amis de Versailles m'a élu à la présidence de notre Société. Je succédais à Olivier de Rohan qui avait profondément transformé une petite association en une association de 6200 membres. Cette ouverture voulue et conduite avec ténacité répondait à l'objectif, qui demeure, d'inciter le plus grand nombre de Français à s'approprier Versailles, à se sentir responsables de sa sauvegarde et de son enrichissement, comme de son avenir. En même temps était engagée une politique de mécénat dont nous connaissons les résultats.

C'est dire qu'à l'honneur de présider notre Société s'ajoutait la charge de la maintenir et si possible la développer.

Qu'avons-nous fait année après année ?

Qu'avons-nous fait pour assurer la vitalité de notre association ?

Qu'avons-nous fait en matière de mécénat pour les restaurations et les acquisitions ?

C'est à ces questions que ce rapport offre une réponse.

Et d'abord qu'en est-il de votre société, la Société des amis de Versailles ?

a. Les adhérents

En 2010, première année de ma présidence, les adhésions à la *Société des Amis de Versailles* ont augmenté, passant de 6200 à 6800 membres. Ce nombre demeure stable en 2011 et subit une importante érosion en 2012 où nous perdons brutalement 1000 adhérents. Trois raisons expliquent cette chute brutale :

- La création et la gestion par l'Établissement Public du Château et du Domaine de Versailles de la carte « 1 an à Versailles »
- La réduction de l'avantage fiscal exigé par l'Établissement Public du Château et du Domaine de Versailles
- La mauvaise gestion ou plus exactement l'absence de gestion des renouvellements entre novembre 2011 et avril 2012.

Les actions engagées depuis 2013 ont permis une stabilisation :

- Amélioration et fiabilisation des outils informatiques, notamment avec la mise en place de fonctionnalités qui favorisent grandement les adhésions et les dons en ligne
- Amélioration des avantages accordés aux membres dans les différents statuts :
 - o notamment Bienfaiteurs (avantage Duo pour chaque membre, accueils « privilège » dans l'Appartement des Amis, abonnement à la revue Château de Versailles Magazine)
 - o Mise en place de l'option Duo pour les couples Adhérents et Sociétaires
- Dispositif de remerciement des donateurs : une adhésion offerte pour tout don à partir de 500 euros
- Création d'une carte Adhérent Jeune Ami (0-25 ans)

Notre société avait avec ses membres deux rendez-vous annuels : l'assemblée générale, mais n'y assistaient que 10 à 15 % des membres et les appels de cotisation en fin d'année. Il fallait trouver un moyen ou un vecteur qui renforce de façon régulière le lien entre notre société et ses membres. La lettre aux amis créée en 2010 répond à cet objectif. Elle est appréciée et désormais attendue. Elle complète les programmes d'activités, conférences, voyages qui sont un élément essentiel de notre société.

Pour l'organiser et la faire vivre, il faut une administration passionnée et dévouée dont l'efficacité s'apprécie à l'aune des résultats. Depuis 2014, notre directrice, Bénédicte Wiart, a su créer une ambiance qui a permis de motiver des collaborateurs dont la compétence et le dévouement ont pu s'exprimer parce qu'ils étaient simplement reconnus. Dès lors, nous avons pu réaliser :

- le grand livre du mécénat, trop longtemps resté à l'état de projet
- la restauration de l'appartement des amis qui est un outil précieux pour recevoir nos amis, les mécènes et nos partenaires.

b. Les actions de mécénat

C'est notre vocation et la mission de la Société des amis d'apporter son concours à la restauration, à l'aménagement et à l'embellissement de Versailles. C'est même un de nos buts statutaires. D'importantes restaurations ont été inaugurées, réalisées et engagées.

J'ai eu le bonheur en 2011 d'inaugurer la restauration du balcon de la cour des cerfs. Cet important chantier avait été engagé par mon prédécesseur qui en avait trouvé le financement. C'est le sort heureux des présidents – quoi qu'ils président – de procéder à l'inauguration de ce qui avait été décidé et conduit pour une large part par leur prédécesseur. Mon successeur n'échappera pas à cet usage, qui inaugurera la restauration de la bibliothèque de Marie-Antoinette, en cours, et dont le financement est assuré grâce au legs de Marcel Raynal.

Entre 2009 et fin 2016, votre Société aura contribué pour près de 5 millions d'euros au titre du mécénat auprès du château. Au titre des restaurations, elle est actuellement engagée pour 681 000 euros dans la bibliothèque de la Reine, après avoir financé le boudoir de Marie-Antoinette, dit cabinet de la Méridienne, pour 480 000 euros et le balcon de la cour des Cerfs pour 290 000 euros. Les autres campagnes de restaurations ont concerné des bancs, des statues et des bustes pour 330 000 euros. Pour l'enrichissement des collections, un budget d'un million d'euros a été engagé. Enfin, les dons d'objets effectués par l'intermédiaire de notre Société ont représenté l'équivalent de 230 000 euros.

Dans le mécénat des sept dernières années, nos sociétés sœurs ont largement contribué à de grandes restaurations :

- Les American Friends of Versailles, avec le Pavillon Frais dans le jardin français du Petit Trianon pour 1 million d'euros et le plafond de la salle des gardes de la Reine pour 800 000 euros ;
- Les European Friends of Versailles, que j'ai créés en 2010, avec la pièce des bains de Marie-Antoinette pour 100 000 euros.

c. Versalia

Troisième branche du mécénat et non la moindre : Versalia. Versalia est notre navire amiral. Reconnue par le monde des musées et des historiens d'art et appréciée pour son incontestable qualité scientifique, cette revue est considérée comme essentielle par l'établissement public et ses conservateurs. Elle leur permet de publier les résultats de leurs travaux et de leurs recherches. Sous la direction de Jean Guéguinou, Versalia a évolué au cours de ces dernières années. Elle a accueilli de jeunes chercheurs et des partenaires ont été trouvés qui participent à son financement.

Après ce bilan de mes sept années de présidence, venons-en maintenant au rapport moral de cette année 2015.

d. Rapport moral 2015

Nous sommes aujourd'hui 5195 membres, dont :

210 membres Bienfaiteurs (soit +32, +18% par rapport à l'année dernière)

1 185 membres Sociétaires (+3%).

3 800 adhérents dont 97 nouveaux Jeunes Amis.

Compte-tenu de la mise en place de l'option duo pour les couples adhérents et sociétaires, le nombre de membres bénéficiant de cette option a augmenté de 87%. Voilà qui témoigne de la fidélité de nos amis. Nous pouvons légitimement nous en féliciter et nous en réjouir.

C'est à Bénédicte Wiart et à ses collaboratrices que nous devons des initiatives et des idées novatrices que nous avons accueillies avec enthousiasme et mises en place en 2015 :

- la carte jeune ami si bien accueillie et porteuse de promesses d'avenir
- le développement de l'option Duo
- le dispositif permettant d'offrir facilement une adhésion à partir du site internet
- les adhésions offertes pour remercier les donateurs

La communication de la Société a été relayée par :

- le site internet, dont les fonctionnalités ont été développées, ainsi que les réseaux sociaux. Il faut être conscient qu'en 2009, nous avions environ 50 % de nos membres qui utilisaient un mail. Nous sommes aujourd'hui à 85 voire 90 % de nos membres qui utilisent le mail. Cet aspect de notre présence sur internet et sur les réseaux sociaux est quelque chose de très important et qui va sûrement beaucoup se développer dans les prochaines années.
- les Lettres aux Amis, enrichies d'informations pratiques, notamment sur les nouveaux partenariats pour les Amis
- la carte de vœux, qui a mis à l'honneur le règne de Louis XIV dont nous avons célébré le tricentenaire de la mort avec l'exposition sur la mort du Roi.

Les activités proposées dans les trois programmes 2015 ont encore une fois été plébiscitées, avec plus de 250 visites proposées (230 en 2014) et plus de 5 600 participants (un peu moins de 5000 en 2014). L'amélioration du processus d'inscription permet désormais à plus d'amis de participer aux activités : 1200 personnes en 2015, contre 900 en 2014 et 820 en 2013.

Une partie de cette évolution s'explique aussi par les participations aux conférences qui sont devenues gratuites au cours de 2015.

En 2015, votre société a largement participé à l'enrichissement des objets mobiliers de Versailles. Et d'abord une acquisition majeure, en collaboration avec AXA : l'un des deux bureaux commandés à Oppenordt pour le cabinet de travail de Louis XIV en 1684, le second étant conservé au Metropolitan Museum de New-York. Pour cette seule acquisition, la participation de la SAV s'est élevée à 500 000 €.

D'autres acquisitions ont été réalisées spécifiquement l'année passée, soit directement, soit par nos membres et par notre intermédiaire, dont à noter :

- une paire d'encoignures de Marie-Antoinette (46 000 euros)
- une paire d'appliques de Marie-Antoinette (20 000 euros)
- un médaillier (18 000 euros)

2015 a aussi été l'année de l'inauguration de la Méridienne après sa restauration architecturale, et quant aux autres campagnes de restauration, on peut notamment mentionner 5 nouveaux bustes pour 26 000 euros et 1 nouveau tableau de la Galerie du Grand Trianon, restauration entièrement financée par un couple de Bienfaiteurs, pour la somme de 25 000 euros.

Afin d'accroître nos ressources avec le seul objectif d'enrichir Versailles, nous avons pris l'initiative d'instituer un partenariat avec la Fondation du patrimoine qui nous permet de bénéficier de dons ISF. En 2015, nous avons ainsi reçu la somme de 187 577 €, qui a été affectée à l'acquisition du bureau de Louis XIV.

Il est bien de solliciter et nous avons multiplié les instruments pour le faire. Il est au moins aussi convenable de savoir remercier. C'est pour témoigner notre reconnaissance à ces mécènes, grands et petits, dont la générosité a rendu possible ces restaurations et acquisitions que le grand livre du mécénat est aujourd'hui l'expression de notre reconnaissance. J'en avais annoncé la création en 2011. A double entrée, par nom patronymique et par objet, il permet de conserver dans la mémoire de notre société les noms de ceux qui ont participé à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Je suis heureux de vous dire que ce projet, aujourd'hui, est enfin abouti.

Enfin en 2015, pour la première fois notre revue Versalia, toujours plus riche de contenu et d'images, est parue avant la fin de l'année. Vous savez qu'elle paraissait souvent en février ou en mars.

Il ne vous étonnera pas que je veuille remercier publiquement et chaleureusement Bénédicte Wiart, Muriel Bello et Katelÿn Marme, les bénévoles et les stagiaires pour le travail accompli.

Telle est, Mesdames et Messieurs, en forme en bilan, ce qu'ensemble nous avons fait au cours de ces sept dernières années. Cela n'a été possible qu'en raison de l'unité sans faille et en toute circonstance du bureau et aussi du concours du conseil d'administration. J'avais dès 2010 engagé la réforme de nos statuts. Il s'agissait de les rendre conformes à la doctrine du Conseil d'Etat sur les associations reconnues d'utilité publique et aussi, en réduisant le nombre d'administrateurs, en passant de quarante à vingt-quatre, d'améliorer l'efficacité de nos délibérations et de permettre à chacun de s'intéresser activement à la vie quotidienne de notre Société.

Laissez-moi vous avouer ma fierté d'avoir présidé la plus belle association d'amis au service du plus grand monument de France. C'est à vous que je le dois et au moment où je cesse mes fonctions, je veux du fond du cœur, avec mon amitié et ma reconnaissance et beaucoup d'émotion, vous dire merci ».

Y a-t-il des questions ?

Le rapport moral et d'activités 2015 est soumis au vote de l'assemblée :

Abstention : 0

Contre : 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean GUEGUINOU.

« Il y a sept ans, cher Roland, vous avez été élu à la Présidence des Amis de Versailles, succédant à Olivier de Rohan auquel vous avez rendu un juste hommage. Admiratifs et confiants dans son énergie et sa passion, beaucoup d'amis l'avaient vu à l'époque partir avec regret au terme de vingt-deux ans de mandats successifs mais ils n'étaient pas inquiets pour lui, sachant qu'il saurait mettre toutes ses qualités au service d'autres causes. C'est ce qui s'est passé.

Votre « règne », ce mot me semblant approprié quand il s'agit de Versailles, n'a pas été tout à fait aussi long que le sien mais, quand vous avez été élu, il y avait déjà longtemps que vous étiez impliqué dans la Société des amis de Versailles. Je crois d'ailleurs qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'assumer des présidences très longues comme celle du Duc de Brissac qui dura trente-deux ans. C'était un autre temps.

Pendant les sept ans qui viennent de s'écouler, vous avez été fidèle aux engagements que vous aviez pris, vous avez été fidèle à une idée de la Société que votre prédécesseur avait défendue avec constance. Vous avez aussi innové car notre monde va vite, d'innombrables facteurs nouveaux apparaissent, de nouveaux problèmes surgissent et une réponse adéquate à la fin du XXe siècle ne l'est plus forcément dans les balbutiements du XXIe. Et comment d'ailleurs une Société d'Amis comme celle-ci ne serait pas elle-même contrainte de s'adapter aux nouvelles données qui s'imposent à l'Etablissement que notre raison d'être est d'aider ?

Vous avez présenté votre rapport moral pour 2015 et avez fait avec raison un bilan plus large en vous référant aux activités de la Société des amis de Versailles durant votre septennat. Ils ont été approuvés.

Vous avez été l'interlocuteur de deux présidents de l'Etablissement public qui ont apporté à la Société un soutien, chacun à sa manière, reflétant sa personnalité. Vous avez aussi entretenu un

dialogue constant avec la directrice générale Béatrix Saule, fidèle de cette assemblée générale, que nous verrons tous partir avec regrets à la fin de cette année.

La Société a évolué sous votre Présidence et va continuer à le faire. Elle l'a fait dans une période où Versailles connaît des transformations majeures, doit mener à bien de gros chantiers, doit faire face aux conséquences d'un grand afflux de visiteurs, doit multiplier ses actions de promotion et diversifier ses offres ce qui est beaucoup à la fois quand les moyens de la puissance publique sont déclinants. D'où la responsabilité accrue d'une Société d'amis comme la nôtre.

Pendant ces sept ans, cher Roland, vous avez bénéficié de la confiance et du soutien du conseil d'administration et de son bureau. Vous avez apprécié le rôle primordial joué par les bénévoles et vous avez pu compter à partir de 2013 sur une administratrice efficace et pleine d'idées.

Bien sûr vous avez dû aussi faire face à des polémiques mais comment pourrait-il en être autrement concernant ce Château mythique. Versailles a des amoureux intransigeants, suscite des ferveurs ne supportant que peu la contradiction. Comme il y a des passionnés de Marie-Antoinette, il y a aussi à Versailles des « gardiens du temple » autoproclamés. C'est inévitable et c'est peut être tant mieux. Mais en ce qui me concerne, je suis persuadé que la sagesse pour la Société des amis est de ne pas s'engager dans ces querelles dignes des grands débats théologiques d'un autre temps.

Merci en tous cas cher Roland pour votre dévouement à la cause. Merci entre autres (c'est un merci personnel) pour votre soin attentif à l'égard de Versalia.

Ces remerciements sont ceux de la Société toute entière comme le sont les vœux que je formule pour vous dans la nouvelle vie qui vous attend au-delà des frontières. Mais je suis sûr que nous vous reverrons à Versailles comme je suis sûr que votre successeur, Thierry Ortman, va poursuivre sur le chemin tracé avec ses propres intuitions et ses propres idées. Bon vent ».

2) Rapport financier présenté par Michel Delaveau, Trésorier

Le Président donne la parole à Michel DELAVEAU, trésorier afin qu'il présente le rapport financier

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Cette année 2015 se termine comptablement avec un résultat négatif de 177 006 euros mais comme j'aurai l'occasion de vous l'expliquer dans quelques instants, ce déficit, après les résultats très positifs des années 2014 (616 881 €) et 2013 (403 895 €) est dû à un achat important et prestigieux fait par la Société des Amis de Versailles. Ce déficit correspond donc à l'utilisation partielle des excédents des années précédentes. Malgré ce déficit, les fonds propres sont encore très largement positifs puisqu'ils s'élèvent à 1 260 542 € au 31 décembre 2015.

Au cours de cet exercice, les cotisations se sont élevées à 469 724 € contre 437 596 € au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,34% et les dons ont été de 405 710 € contre 242 976 € en 2014. Ces dons comprennent notamment pour 178 198 €, les fonds collectés à travers la Fondation du Patrimoine qui ont permis de financer une partie de l'acquisition du bureau de Louis XIV. Les legs s'élèvent à 547 800 €, contre 240 869 € l'année précédente. Ce montant correspondant en totalité au legs de Marcel Raynal, décédé en 2015 et qui nous a légué la nue-propriété de deux maisons. Conformément à son souhait, ce legs sera affecté à la restauration du château et plus précisément à la réfection de la bibliothèque de la Reine.

Les recettes des activités (visites et voyages) se sont élevées à 169 985 € contre 183 278 € en 2014 soit une légère diminution. Les ventes de Versalia sont en augmentation puisqu'elles s'élèvent à 17 533 €. Parallèlement les dons en faveur de Versalia ont été de 20 700 € en 2015.

Les produits financiers sont de 28 744 € et correspondent à la rémunération du compte épargne et des fonds placés en produits de capitalisation. Les produits financiers s'élevaient à 17 035 € en 2014.

Nos achats en faveur du Château se sont élevés à 605 581 € et correspondent essentiellement :

- au bureau de Louis XIV pour 500 000 €
- à une paire d'encoignures : 46 904 €
- à des bras de lumière: 20 800 €
- à un médaillier: 18 125 €
- à l'acquisition du fonds Toulouse : 14 756 €

A ces achats déjà réalisés, il faut ajouter les engagements à réaliser qui correspondent à des dons et legs dont l'affectation nous a été donnée par le légataire ou le donataire. Ces dons ou legs affectés se sont élevés à 600 585 € pour l'année 2015. Le détail apparaît dans l'annexe.

Les frais généraux sont en légère augmentation en raison notamment de la hausse des frais de personnel, de la réimpression des bulletins d'adhésion, et de dépenses publicitaires.

Quelques mots sur le bilan :

Comme je vous l'ai déjà expliqué, nos fonds propres, qui correspondent essentiellement aux excédents dégagés les années précédentes, s'élèvent à 1 260 542 €.

À l'actif, la trésorerie s'élève à 2 178 336 € contre 2 017 039 € au 31 décembre 2014. Les autres créances, soit 662 365 € correspondent à des legs et dons à recevoir.

Les stocks de livres sont en forte augmentation car le numéro 19 de Versalia a été terminé en décembre 2015. De ce fait, la quasi-totalité de ce numéro, non encore vendue, figure dans les stocks.

Au passif, les fonds dédiés qui, je vous le rappelle, correspondent aux dons et legs affectés s'élèvent à 606 162 €.

Les dettes fournisseurs de 624 596 € correspondent aux factures non encore réglées à la fin de l'année. Il s'agit essentiellement de notre participation à l'achat du bureau de Louis XIV (500 000 €) dont nous avons déjà parlé.

Enfin les produits perçus d'avance (341 634 €) correspondent essentiellement aux cotisations de l'année 2016 encaissées avant le 31 décembre.

Je terminerai en évoquant le temps consacré par les bénévoles pour notre association. En 2015 le temps passé par ces bénévoles en travaux administratifs et accompagnements de visites s'est élevé à 2824 heures soit l'équivalent d'environ 400 jours de travail. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ».

Le président reprend la parole

« Je voudrais tout d'abord remercier les bénévoles. Je voudrais aussi vous dire que le système comptable fait qu'être bénéficiaire ou déficitaire ne correspond pas à la réalité de l'exploitation. Je m'explique : quand un don est affecté, il n'est pas comptabilisé comme produit, alors que quand un don n'est pas affecté, il rentre dans les produits de la société. Donc si vous avez des dons qui ne sont pas affectés qui rentrent comme produits une année et que vous n'investissez pas dans des restaurations ou des acquisitions cette année-là, vous êtes bénéficiaire comptablement, alors que si vous investissez cette année-là un montant supérieur à celui des dons non-affectés, vous pouvez devenir déficitaire. Je laisserai Monsieur le commissaire aux comptes vous expliquer plus en détail ce mécanisme comptable qui permet de respecter naturellement les normes comptables mais qui est beaucoup plus difficile à interpréter dans la réalité économique ».

3) Rapport du commissaire aux comptes

Le président donne la parole à François CAILLET, commissaire aux comptes afin qu'il présente son rapport.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de la Société des amis, J'ai deux rapports à vous présenter : le rapport sur l'opinion à proprement parler et le rapport sur les conventions règlementées, dit rapport spécial. Pour introduire ces rapports, je vais vous résumer très brièvement la mission du commissaire aux comptes : nos travaux consistent principalement à prendre connaissance des procédures de contrôle interne en vigueur dans votre association et à mettre en œuvre des diligences encadrées par des normes d'exercice professionnel permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Le commissaire aux comptes doit également dans sa mission veiller à ce que la continuité d'exploitation ne soit pas compromise et veiller enfin au respect de la réglementation en général. Nous avons donc à nous prononcer également sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels des informations contenues dans le rapport financier qui vient d'être lu par votre trésorier Michel Delaveau.

A l'issue de ces travaux, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association Société des amis de Versailles à la fin de cet exercice.

Notre deuxième rapport, comme je vous l'avais dit, vise les conventions règlementées, c'est-à-dire les contrats qui pourraient être signés entre les membres de votre conseil d'administration et des entités dans lesquelles ils auraient des intérêts. Pour cela, votre association doit nous informer si de telles conventions ont été conclues au cours de l'exercice et si nous les découvrons au cours de nos travaux, nous devons vous en faire part. A l'issue de ces travaux, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce. Voici, Monsieur le Président, les deux rapports que je devais vous présenter.

Le Président remercie Monsieur le Commissaire aux Comptes et lui demande d'explicitier la notion d'affectation des dons

François Caillet : quand un donateur fait un don dans lequel il a désigné une action ou une prestation propre, ce don ne peut pas être enregistré dans le résultat de l'exercice, c'est-à-dire qu'il est mis, comme disait Monsieur Ortman, en fonds dédié en attente d'une affectation. Lorsque des fonds ne sont pas dédiés, ils sont effectivement présentés dans le résultat, si bien que si l'action n'est pas entreprise à la fin du même exercice, on peut avoir des résultats soit très positifs soit très négatifs.

Thierry Ortman : je voudrais préciser à l'assemblée que les dons n'ont pas pour vocation à servir au fonctionnement de la Société des amis de Versailles mais sont bien affectés à des restaurations ou des acquisitions.

Y a-t-il des questions ? »

4) Approbation des comptes de l'année 2015 et affectation du résultat de l'exercice

L'approbation des comptes 2015 est soumise au vote de l'assemblée :

Contre : 0

Abstention : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Le trésorier soumet au vote de l'assemblée l'affectation de la perte en report à nouveau

Contre : 0

Abstention : 0

Le résultat de l'exercice est affecté au compte report à nouveau, à l'unanimité.

5) Présentation et approbation du budget 2016 par Michel Delaveau

Monsieur Michel DELAVEAU est invité par le Président à présenter le budget 2016.

« Ce budget a été établi comme de coutume sans tenir compte des dons et legs impossibles à prévoir et évaluer.

Les cotisations sont évaluées à 490 000 € par rapport aux cotisations de l'année 2015 (470 000 €) et tiennent compte des cotisations réellement encaissées fin mai 2016. Les voyages et activités, le montant budgétaire 2015 (200 000 €) est reconduit en 2016. Les postes de charges sont estimés en fonction des montants réels constatés au 30 juin 2015, d'après la situation évoquée précédemment et d'après les estimations de dépenses pour 2016.

Compte tenu de ces différentes estimations, le résultat estimé pour 2016 s'élève à 46 060 € ».

Le budget 2016 est soumis au vote de l'assemblée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget 2016 est adopté à l'unanimité

6) Projets 2016 et 2017

Le Président prend la parole pour présenter les projets pour 2016 et 2017

« Nous avons poursuivi en 2016 le partenariat avec la Fondation du patrimoine pour les dons avec avantage ISF. 132 000 euros ont été collectés pendant la campagne 2016, l'affectation de cette somme (acquisition ou restauration) sera définie par un comité de pilotage cet automne.

La 1^{ère} année de mise en place des Jeunes Amis se résume comme suit : nous avons une centaine de jeunes amis (50 de moins de 14 ans, 25 adolescents et 25 jeunes adultes de moins de 26 ans). Ceux-ci sont associés en 2016 à 2 projets de mécénat :

- la restauration du buste de Jules César, financée par leurs cotisations, complétées par un parrainage en mécénat d'un membre sociétaire, M. Vandewalle.
- la restitution de 2 personnages de scène, qui seront présentés dans l'exposition fin 2016 « fêtes et divertissement » : marotte et flamme avec « apparition d'un fantôme ». Après l'exposition, ces personnages rejoindront les collections du musée à des fins pédagogiques, pour des démonstrations d'effets de scène au petit théâtre de la Reine par exemple. Nous avons été informés en mai 2016 que la Société des Amis avait été désignée bénéficiaire de contrats d'assurance vie de Monsieur Jean-Claude Hubert, médecin à la Rochelle. Les fonds reçus à ce titre, pour 20 356 euros vont permettre de financer ce projet de mécénat des jeunes amis pour la restitution des monstres de scène. Nous remercions Monsieur Hubert pour cette intention, et le gardons dans la mémoire des Amis.

Les services aux membres ont également été améliorés et enrichis :

- Un espace réservé aux membres sur internet pour retrouver toutes les informations et inscriptions, les photos des événements et bientôt les enregistrements des conférences
- Des partenariats en consolidation et en développement pour enrichir les avantages des membres : salons d'art, théâtre, conférences en plus du programme
- Des conseils et une foire aux questions, y compris toutes les astuces pour « 1 journée idéale à Versailles en haute saison », déjà testées et approuvées par quelques membres étrangers.

Notre Société a largement investi dans la communication : certains d'entre vous ont sans doute noté les publicités (connaissance des arts en décembre 2015 dans un cahier spécial mécénat, puis en mai 2016 dans le magazine Gestion de Fortune et dans le Figaro Magazine du 12 mai). Cette campagne a eu pour but de nous faire connaître en rajeunissant notre image.

Nous nous sommes également engagés dans le projet Artips : depuis hier, dix secrets d'Amis sont diffusés, illustrant la diversité des projets des Amis aux côtés du château.

Ensuite les réseaux sociaux : désormais 4000 suiveurs fidèles sur Facebook et 1200 sur Twitter. Un nouveau groupe vient d'être créé sur LinkedIn. Enfin, pour notre développement anglophone, certains l'ont certainement noté, depuis une semaine notre site internet est bilingue anglais.

Après le beau bilan 2015 présenté par Roland de l'Espée, j'ai le plaisir de vous dire que 2016 sera en terme de mécénat sur la même lancée grâce à votre précieux soutien.

Nous venons d'acheter pour le château, le 26 juin en vente publique à Bayeux, un manuscrit exceptionnel de 138 menus par Héliot, cuisinier de Louis XV, dont 5 menus ont été publiés par Carême en 1822, les autres menus étant inédits à ce jour. Nous les partagerons avec vous sur internet mois par mois à partir de la semaine prochaine. L'objectif est d'abord de créer une notion de collector mais en plus, si vous voulez avoir l'intégralité du recueil, il va falloir être amis de Versailles pendant les onze années qui viennent. Nous n'avons pas encore vu les menus en détail mais je vous recommande de les réaliser chez vous si cela vous tente !

Nous venons également d'offrir au château un meuble original : une chaise de commodité en acajou, portant l'estampille de Canabas (reçu maître en 1766). C'est un don de Monsieur et Madame Laurent Condamy, que je remercie, en mémoire de Monsieur Daniel Meyer.

S'agissant de la campagne des bustes de la Cour de Marbre : quatre nouveaux bustes sont adoptés par les Amis en 2016, dont celui des Jeunes Amis.

Le grand projet 2016 est enfin celui de la restauration de la bibliothèque de Marie-Antoinette qui débutera fin 2016 et dont nous vous reparlerons en 2017.

La reconnaissance des donateurs s'effectue par le biais du Grand livre du mécénat, qui vient d'être mis à jour pour les années 1945 à 2016 : vous y retrouverez les noms de 1250 donateurs, particuliers ou entreprises, ainsi que les 352 œuvres, objets ou pièces de mobilier qui ont rejoint les collections grâce aux Amis et une trentaine de projets de restauration. Cet ouvrage est à feuilleter en ligne sur le site internet ou en format papier dans nos bureaux.

Ce que je voudrais vous proposer pour l'avenir, c'est d'abord de continuer ce qui existe et donc de développer Versalia, les voyages, le partenariat avec la Fondation du Patrimoine, les visites des restaurations en cours pour les donateurs qui participent à ces restaurations, le bénévolat et les Jeunes Amis. Il s'agit aussi de continuer tout ce qui concerne la transmission du savoir et la formation de la main et je rajouterais même, puisque cela vous tient à cœur, la formation de l'esprit et de la main, puisque l'esprit commande la main...

Mais je voudrais vous parler de deux thèmes supplémentaires qui sont le mécénat d'entreprise et les legs.

Je vais commencer par les legs. Il y a beaucoup de points fiscaux qui sont méconnus. Envisageons par exemple quelqu'un qui n'aurait pas de descendant direct et qui voudrait transmettre à son neveu. Dans la mesure où il s'agit d'une descendance indirecte, la fiscalité est de 65 % et le neveu n'obtient que 35 sur les 100 donnés initialement. Mais si vous voulez que votre neveu ait l'équivalent de ce qu'il aurait pu avoir si vous lui aviez donné en direct et même qu'il ait plus, une autre solution est envisageable. Vous pouvez décider de donner à la Société des Amis de Versailles. Si vous donnez 100 aux Amis de Versailles et que vous voulez que votre neveu ait 35, la Société des amis de Versailles va

payer la fiscalité à 65 % sur les 35 que va recevoir le neveu, le solde lui restant définitivement. En termes clairs, si vous voulez par exemple que votre neveu ait plus que 35, qu'il ait 40, vous pouvez faire un don de 100 à la Société des Amis de Versailles avec charge pour cette dernière de donner 40 au neveu. La Société des amis de Versailles versera donc les 40 au neveu, payera un impôt de 26 et conservera 34 pour alimenter les collections du château ou pour faire des restaurations. De cette manière, pour ceux qui n'ont pas de descendance directe, vous pouvez faire un legs à la Société des Amis de Versailles, ce qui permettra à la personne que vous avez désignée bénéficiaire de, par exemple, toucher plus que ce qu'elle aurait touché dans un système successoral normal tout en permettant d'enrichir les collections ou de favoriser les restaurations du château. C'est peu connu mais je pense qu'il faut que nous développions cette notion de legs et notamment pour les transmissions indirectes puisque c'est le cas le plus favorable.

Le deuxième thème est celui du mécénat d'entreprise. Nous vivons dans un système où l'Etat prélève 57 % de notre PIB et, si je prends l'exemple des Etats-Unis, les prélèvements sont de 29 % et vous remarquerez qu'il y a beaucoup plus de philanthropie et de mécénat de l'autre côté de l'Atlantique. Nous devons continuer à développer le nombre de membres mais nous devons aussi développer le mécénat d'entreprise car c'est là que nous trouverons aujourd'hui le plus d'argent. Le château a de grands donateurs, de grands mécènes qui sont généralement les entreprises du CAC 40 et du SBF 120 mais il existe toute une cible d'entreprises qui sont les entreprises de taille moyenne, ce qu'on appelle souvent les PME et les ETI qui ne font pas forcément de mécénat.

Je pense que, sans faire concurrence au château, nous pouvons développer le mécénat des entreprises françaises de taille moyenne. Quand je dis sans faire concurrence au château, c'est que je pense que la Société des amis de Versailles n'existe que par le château et pour le château, donc il ne s'agit pas d'être concurrents. Il s'agit au contraire d'essayer d'être complémentaires et d'apporter plus d'argent pour plus d'acquisitions et plus de restaurations. J'ai fait quelques tests sur le mois dernier auprès d'une trentaine d'entreprises de taille intermédiaire. Si nous avons la possibilité d'organiser pour ces entreprises qui viendraient avec leurs prospects ou leurs clients, des visites au château, moyennant un mécénat, ces entreprises pourront associer l'image de leur entreprise à celle du château et renforcer les liens avec leurs clients. Il faut que les entreprises françaises puissent profiter du château de Versailles, grands groupes comme entreprises de taille intermédiaire et de taille moyenne. Ces entreprises sont très nombreuses et représentent un gros pourcentage de l'emploi français. Mon objectif est ainsi d'agir pour leur faire connaître les possibilités de mécénat pour le château par l'intermédiaire de la Société des Amis. J'ai été marqué il y a trois semaines par Jean-Dominique Senard, Président de Michelin, lors de l'inauguration de la galerie des carrosses dont Michelin a financé la restauration, qui a fini son discours en disant qu'il était très fier d'associer le nom de Michelin à celui du château de Versailles. Je pense que nombre d'entreprises françaises pourraient faire de même ».

7) Approbation des cotisations 2017

Le Président soumet au vote le montant des cotisations pour 2017

« Le montant des cotisations est inchangé par rapport à celui de 2016 ».

Contre : 0

Abstention : 0

Les cotisations 2017 sont approuvées à l'unanimité

- 8) Legs consentis à la Société des Amis de Versailles et soumission de ceux-ci à l'approbation de l'assemblée générale

Le Président présente les legs consentis à la Société des amis de Versailles

« Le legs de Marcel Raynal, approuvé par cette assemblée en 2015, est clos : nous avons reçu 547 800 euros sur la vente des deux maisons, cette somme a été affectée à la restauration de la Bibliothèque de Marie-Antoinette.

Quatre nouveaux legs ont été consentis à la Société des Amis de Versailles.

- Legs de Mademoiselle Simone Baraille

Nous avons été informés le 29 juin 2015, par Maître Chaix, notaire à Guéret, que la Société avait été instituée légataire universelle de Mademoiselle Simone Baraille, décédée le 5 juin 2015, par testament daté du 08/02/2009.

Sous réserve de l'évaluation finale qui sera faite des 9 biens immobiliers, les premiers éléments transmis par le notaire permettent d'estimer l'actif net aux alentours de 2 millions d'euros. Le testament indique « tout ceci en vue d'une acquisition de mobilier du 18e siècle »

Mademoiselle Baraille a été membre sociétaire active entre 2002 et 2010, puis des raisons de santé l'ont éloignée de Versailles.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2015 a approuvé ce legs.

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes et notamment la vente des biens immobiliers dépendant de la succession.

L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.

Y a-t-il des questions ?

Un membre de l'assemblée : vous venez d'évoquer la délégation éventuelle de votre part pour accepter les legs, vous avez cité Monsieur Delaveau, est-ce que cette délégation peut faire l'objet d'une citation précise ? Ce sont les membres du conseil d'administration qui peuvent faire l'objet de cette délégation ?

Thierry Ortmans : d'après les statuts, c'est une délégation donnée par le Président. Il est assez cohérent de la donner à un membre du bureau.

Un membre de l'assemblée : oui mais est-ce limitatif ?

Thierry Ortmans : non, cela peut être n'importe quel administrateur. Il suffit simplement que cette assemblée générale donne le pouvoir de déléguer pour que je puisse déléguer à un administrateur. C'est utile de pouvoir déléguer parce que je ne suis pas certain de pouvoir être disponible ce jour-là à cette heure-là.

Un membre de l'assemblée : le legs, est-ce qu'il prévoit la vente du bâtiment vide ou est-ce que tout ce qui était dedans fait partie de la succession ? C'est-à-dire s'il y a des tableaux, des tapis, des meubles, est-ce qu'ils font partie de la succession ?

Thierry Ortmans : normalement, il y a un inventaire. Si jamais nous sommes légataires universel, après inventaire, nous vendons le contenu.

Bénédicte Wiart : en fait, dans ce legs particulier, cela a été prévu : nous sommes légataires universels avec charge. L'une des charges est que Madame Baraille a souhaité donner le contenu des maisons à des personnes qu'elle connaissait. Dans le legs suivant, effectivement, on prend bien la totalité, à savoir la valeur du bien immobilier et aussi le contenu ».

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes et notamment la vente des biens immobiliers dépendant de la succession.

L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Legs de Monsieur Lucien Beaudet

« Nous avons été informés le 10/09/2015, par Maître Philippe PAVARD notaire à Créteil, du décès de Monsieur Lucien Beaudet début juillet 2015, et que la Société des Amis de Versailles était instituée légataire universel à part égale avec Médecins du Monde, aux termes d'un testament olographe en date du 26/10/2005. Nous ne connaissons pas Monsieur Beaudet. « La succession se compose de divers comptes et d'un bien immobilier sis à Créteil ». L'Actif net total est estimé à 460 000 euros.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2015 a approuvé ce legs.

Thierry Ortman : y a-t-il des questions ? »

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes et notamment la vente des biens immobiliers dépendant de la succession.

L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Legs de Madame Yvonne Fortin

« Nous avons été informés le 05/11/2015 par Maître Patricia Chardon, notaire à Nouméa Sud, du legs particulier en faveur de la Société des Amis de Versailles : 110 000€ « pour contribuer à la rénovation et à la conservation intérieure du château (et non des jardins) ». Nous ne connaissons pas Madame Fortin.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2015 a approuvé ce legs.

Thierry Ortman : y a-t-il des questions ?

Un membre de l'assemblée : je pense qu'il est assez touchant de voir que des gens puissent léguer comme ça, alors qu'ils ne font même pas partie de la Société des amis de Versailles. Il faudrait ouvrir un cahier des legs ou quelque chose pour entretenir leur mémoire, ne pas les oublier dans un fonds de compte.

Thierry Ortman : je suis tout à fait d'accord avec vous, il est normal qu'il y ait une reconnaissance et que ce soit écrit quelque part.

Bénédicte Wiart : vous allez voir que, dans le grand livre du mécénat qui a été mis à jour, tel que l'a décrit le président Thierry Ortman, vous avez maintenant une page où figurent les legs que nous avons recensés pour ces dernières années. Nous remonterons le temps jusqu'en 1906.

Anémone Wallet : dans le cas de Madame Baraille, elle était très soucieuse de savoir à quoi serait employé ledit legs. Je pense qu'elle n'aurait pas été fondamentalement hostile que son nom soit mentionné sur une petite plaque. Je ne sais pas si c'est dans le testament. Assez souvent, on indique « don de Madame par l'intermédiaire de la Société des amis de Versailles » ou « grâce au legs de Mademoiselle Baraille ». Elle m'avait expliqué qu'elle aurait été heureuse qu'il y ait une petite trace vis-à-vis de la population des visiteurs.

Thierry Ortman : si c'est écrit dans le testament, nous le faisons bien sûr mais même si ce n'est pas noté, il n'y a aucune raison de ne pas le faire. A partir du moment où un legs va servir à un financement précis, nous pouvons mettre une plaque, c'est même la moindre des choses.

Catherine Pégard : comme vous le savez, sur tous les meubles qui ont bénéficié d'un don, qu'il s'agisse d'un legs ou qu'il s'agisse d'un don d'une personne vivante, évidemment nous l'indiquons sur un cartel donc ce sera indiqué ».

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes et notamment la vente des biens immobiliers dépendant de la succession.

L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Legs de Monsieur Jean-Claude Hubert

« Nous avons été informés le 29/06/2016 par Maître Bertrand Raguét, notaire à La Rochelle, que la Société des Amis de Versailles était instituée légataire universel à part égale avec 4 autres organismes, aux termes d'un testament en date du 27/07/2014. Nous ne connaissions pas Monsieur Hubert, mais avons déjà reçu de sa part il y a quelques mois, 20 356 euros au titre de contrats d'assurance-vie. L'Etat du patrimoine actif-passif de la succession fait ressortir un surplus de 270 604 euros, dont un cinquième revenant à la Société des amis de Versailles ».

Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :

Sous la condition suspensive de l'acceptation du legs par le conseil,

L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs et régulariser tous actes dépendant de la succession.

L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

« Je vous remercie et je rends hommage pour leur générosité à Mademoiselle Simone Baraille, Monsieur Lucien Beaudet, Madame Yvonne Fortin et Monsieur Jean-Claude Hubert ».

9) Renouvellement des douze administrateurs sortants dont les mandats arrivent à échéance

Le président : « 3 administrateurs sortants ne demandent pas leur renouvellement :

- Monsieur Gérard ESKENAZI
- Monsieur Maurice GIRAULT
- Monsieur Pierre Emmanuel MAIRE

Je les remercie chaleureusement pour le temps et les compétences qu'ils ont donnés à la Société des amis toutes ces années, ils restent amis et j'espère que nous les reverrons souvent au château.

9 administrateurs se représentent avec le soutien du conseil d'administration :

- Madame Chantal BLONDET
- Madame Brigitte BRISSET
- Monsieur Bertrand CHARDON
- Madame Clémentine GUSTIN-GOMEZ
- Monsieur Thierry ORTMANS
- Monsieur Philippe PREVAL
- Monsieur Philippe SCHMITT
- Le Comte Ghislain d'URSEL
- Monsieur Serge WEINBERG.

3 membres de la Société des Amis de Versailles présentent leur candidature avec le soutien du conseil d'administration :

- S.A.R. la Princesse Béatrice de BOURBON des DEUX SICILES
- Madame Véronique BUJON de L'ESTANG
- Monsieur Franck FERRAND

Le Président invite les membres qui n'ont pas voté après leur émargement à se diriger vers les urnes et à le faire à présent avec les bulletins qui leur ont été remis lors de l'émargement.

Il désigne deux scrutateurs pour le dépouillement des votes, qui aura lieu à l'issue de l'AG: Madame Brigitte Brisset et Monsieur Jean Repiquet.

« Je vous communique la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra ici le vendredi 16 juin 2017 en début de soirée ».

10) Questions diverses

Un membre de l'assemblée : « merci pour cette assemblée. Je voulais simplement poser une question : est-ce que la Société des amis de Versailles a été spoliée par le scandale des antiquaires actuellement dans la presse : si oui, où en sommes-nous ?

Thierry Ortman : nous ne sommes pas touchés et nous n'avons pas d'objets ni de biens concernés par les problèmes actuels mais il y a, à côté de moi, quelqu'un de très compétent pour répondre et je vais en profiter pour lui demander d'expliquer sa position, puisque j'ai aussi été interrogé sur les raisons de son départ. Il s'est d'ailleurs exprimé il y a longtemps en disant qu'il ferait un mandat d'une certaine durée.

Roland de l'Espée : sur la première question, non, la Société des amis de Versailles n'a jamais financé l'achat d'un bien culturel qui est contesté ou qui a été contesté dans les articles qui ont été publiés.

Deuxièmement, à titre personnel, je n'ai jamais fait partie d'aucun comité d'achat et Catherine Pégard pourra en témoigner. Troisièmement, sur ma durée, puisque vous le demandez, j'avais dit déjà en 2013 que je considérais que c'était une présidence qui m'accaparait beaucoup. Le conseil d'administration, à ce moment-là, m'avait demandé d'aller jusqu'au terme de mon mandat, ce que j'ai accepté, aboutissant à un septennat. Il faut dire que c'était le duc de Brissac, mon parrain, qui m'avait demandé de rejoindre le conseil d'administration en 1982. C'est ensuite Olivier de Rohan qui, en 2008, m'a demandé de penser à prendre la présidence. Je l'ai fait et je voulais expliquer à quel point cela a été pour moi à la fois un plaisir mais aussi une charge. Je considère, au bout de sept ans, avoir rempli ma mission. Je resterai toujours présent dans la Société des amis de Versailles. Vous savez qu'en 2010, avec le comte Ghislain d'Ursel, j'ai créé la Société des amis européens de Versailles. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire et, dans les prochaines années, je vais essayer de développer beaucoup cette société à l'international.

Un membre de l'assemblée : bonjour. Deux questions : je voudrais savoir s'il est envisagé de ravalier les bâtiments qui sont sur la rue de l'Indépendance américaine face au Grand commun et qui sont très sales, très altérés depuis des années et si c'est dans le projet de la conservation, de l'administration générale du château ? Deuxième question, je voudrais savoir si, en tant qu'amis de Versailles, nous allons avoir accès plus fréquemment à toutes les salles de l'attique du Midi et de l'aile du Midi qui ne sont pas souvent ouvertes à la visite pour les amis de Versailles et pour le public plus généralement.

Catherine Pégard : pour ce qui est de la première question, évidemment, nous souhaiterions vivement pouvoir ravalier les façades des bâtiments qui sont sur la rue de l'Indépendance américaine, d'autant plus que nous avons maintenant rénové et restauré le Grand commun. C'est une architecture absolument magnifique qui pâtit de son environnement. Mais je ne vous étonnerais pas en vous disant qu'aujourd'hui, nous n'en avons pas les moyens et que ça ne figure pas dans les chantiers les plus urgents. Nous prenons les dossiers par priorité et j'espère qu'arrivera un jour où nous pourrions effectivement restaurer les façades de ces bâtiments. Pour ce qui concerne la deuxième question, comme vous le savez, nous nous efforçons de plus en plus d'ouvrir les portes du château de Versailles, de montrer des parties qui n'étaient pas montrées précédemment : je ne citerai que la galerie des carrosses ou bien les appartements de Mesdames qui désormais sont ouverts à la visite. Pour ce qui concerne les galeries de l'aile du Midi, nous nous efforçons de les ouvrir le plus possible pour les visites de groupes et, évidemment, nous sommes tout à fait disposés à les ouvrir davantage pour les amis du château de Versailles.

Un membre de l'assemblée : bonjour. Serait-il possible pour les personnes qui viennent en véhicule de pouvoir accéder gratuitement aux parkings du Domaine ?

Catherine Pégard : vous parlez peut-être du parking de la place d'armes ? Celui-ci ne dépend pas du château de Versailles mais de la ville de Versailles. Le parking à l'intérieur n'est pas autorisé et encore moins en ce moment puisque les consignes de Vigipirate sont extrêmement strictes et font que nous ne pouvons autoriser que très peu de véhicules à rentrer sur le Domaine.

Un membre de l'assemblée : est-ce que vous pourriez nous préciser, pour l'assemblée générale 2017, si la date du vendredi soir, par rapport à un samedi comme c'était ces dernières années, a été décidée pour des raisons particulières ou pour des raisons de calendrier ?

Thierry Ortman : c'était plus pour des raisons de calendrier qu'autre chose. Cela a déjà eu lieu par le passé en soirée.

Un membre de l'assemblée : pour rebondir sur l'avant-dernière question, est-ce qu'il serait néanmoins possible de remettre les vitres manquantes sur les fenêtres ? En passant tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de voir que la façade est non seulement dans un état désastreux, mais en plus un certain nombre de vitres ont été cassées et non remplacées.

Catherine Pégard : ces fenêtres seront remplacées.

Michel Pinget : une autre question relative à l'excellente revue Versalia qui verra en 2017 la publication de son vingtième exemplaire. Est-il envisagé de disposer d'une table analytique, une table par sujets, concernant l'ensemble des vingt numéros de la revue, ce qui faciliterait énormément le travail des chercheurs ?

Jean Guéguinou : il y a déjà une table qui existe et bien évidemment nous continuerons dans cette voie. Il faudra peut-être que l'on améliore le système de l'accès, mais elle existe déjà.

Un membre de l'assemblée : j'ai eu l'occasion de visiter l'attique nord et la galerie de tableaux d'une façon exceptionnelle. J'ai beaucoup apprécié cette visite car on voit très peu ces tableaux. J'ai constaté une fuite d'eau significative un jour de pluie dans cette galerie et je voulais savoir simplement l'état des toitures de la partie nord du château de Versailles.

Catherine Pégard : je crois qu'en effet, cette fuite d'eau était significative mais isolée. Pour l'instant, on ne m'a pas encore suggéré de chercher un mécénat sur cette partie-là des toitures où je crois que l'urgence n'est pas aussi grande qu'ailleurs. Mais en tout cas, cette fuite d'eau a été signalée.

Un membre de l'assemblée : bonjour. Une question qui va peut-être vous paraître un petit peu hors-sujet mais je prends le risque : je fais partie de groupes de reconstitution historique en costumes d'époque, principalement XVIIIe, avec une grande rigueur scientifique et historique. Par exemple on a fait dernièrement à Fontainebleau une reconstitution autour de Louis XV, ça pourrait vous intéresser qu'on fasse quelque chose pour illustrer ces sujets-là. Je suis à votre disposition si vous voulez voir des photos, si vous voulez qu'on en parle plus.

Catherine Pégard : avec plaisir, je serais ravie de vous rencontrer. Comme vous le savez, nous travaillons avec parcimonie sur des reconstitutions en costumes. Depuis cinq ans, chaque année, il y a un bal à l'Orangerie, ici-même, en costumes, qui permet justement aux amoureux des bals costumés de pouvoir profiter de ces lieux une soirée exceptionnelle dans l'année. Mais comme vous le savez aussi, nous veillons à ne pas multiplier ce genre d'opérations, d'abord pour ne pas les galvauder et ensuite parce que nous ne voulons pas autoriser les visiteurs à venir costumés à Versailles : ce n'est ni le lieu ni la mission du château de Versailles. En revanche, pour un spectacle particulier ou pour une occasion particulière, bien sûr, nous pouvons en discuter.

Un membre de l'assemblée : lors du cocktail de la dernière soirée sociétaires et bienfaiteurs au printemps, il n'y avait absolument aucun siège. Alors, quand on a déjà passé un certain nombre d'heures debout, Dieu sait que je suis contente de voir arriver les jeunes amis et un rajeunissement dans la Société des amis mais il y a quand même un certain nombre de personnes qui ne sont plus de jeunes amis mais de vieux amis et qui, au moins pour le cocktail, auraient besoin d'un siège.

Thierry Ortman : nous devons pouvoir trouver une solution.

Un membre de l'assemblée : bonjour, vous avez fait allusion aux différents legs de cette année, avec des biens que vous allez mettre en vente. Je voulais savoir par quel intermédiaire vous alliez aboutir et si, éventuellement, il pouvait être envisagé que ces biens puissent être portés à la connaissance des membres des amis de Versailles ?

Thierry Ortman : Le détail des biens est porté à la connaissance du conseil d'administration. L'assemblée générale donne pouvoir au président de les vendre et le conseil s'assure que les ventes sont faites dans les meilleures conditions possibles pour permettre à l'association de recueillir les fonds nécessaires pour les restaurations et les acquisitions».

Le Président décrète une pause pour permettre aux membres qui ne l'ont pas encore fait d'aller voter. Après le vote, le Président clôt l'assemblée générale à 12h30 et il invite Madame Elisabeth Caude à présenter les acquisitions du musée pour l'année écoulée.

A 13H25, Thierry Ortman remercie Madame Caude et annonce les résultats du vote pour le renouvellement des administrateurs :

Résultats du vote à bulletin secret pour le renouvellement des mandats d'administrateurs AG 02/07/16

Nombre de bulletins de vote : 295

Nombre de pouvoirs : 1 029

Nombre de votes exprimés : 1 324

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de votes validés : 1 323

<i>Résultats par candidat</i>	oui	non	total votes
1. Chantal BLONDET	1272	51	1323
2. Béatrice de BOURBON des DEUX SICILES	1276	47	1323
3. Brigitte BRISSET	1298	25	1323
4. Véronique BUJON de L'ESTANG	1310	13	1323
5. Bertrand CHARDON	1288	35	1323
6. Franck FERRAND	1297	26	1323
7. Clémentine GUSTIN-GOMEZ	1308	15	1323
8. Thierry ORTMANS	1308	15	1323
9. Philippe PREVAL	1295	28	1323
10. Philippe SCHMITT	1298	25	1323
11. Ghislain d'URSEL	1310	13	1323
12. Serge WEINBERG	1304	19	1323

A compter de ce jour le conseil d'administration compte 24 membres :

Jean-Pierre BADY - Chantal BLONDET - Béatrice de BOURBON des DEUX SICILES - Brigitte BRISSET - Véronique BUJON - Bertrand CHARDON - Michel DELAVEAU - Laurence DUPIN de LACOSTE - Franck FERRAND - Jean-Marc FORNERI - Jean GUEGUINO - Clémentine GUSTIN GOMEZ - Catharine HAMILTON - Sabine de LA ROCHEFOUCAULD - Roland-Charles de L'ESPÉE - Thierry ORTMANS - Camille PASCAL - Philippe PREVAL - Jean-Michel RAINGEARD Jean REPIQUET - Philippe SCHMITT - Ghislain d'URSEL - Pierre VILLARD -Serge WEINBERG

Le Président remercie Madame Pégard d'avoir assisté à cette assemblée et d'être restée jusqu'à la fin, Madame Caude pour son exposé, tous les bénévoles qui ont travaillé toute cette année, Bénédicte Wiart qui a fait un travail absolument remarquable ainsi que toute son équipe, à savoir Muriel Bello, Katelÿn Marme, Diane Geoffroy, Lisa Kéloufi, Kévin Le Saulnier et Briec Courtin, ainsi que les membres du conseil d'administration ».

Décompte de l'émargement des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2016

Nombre de membres à l'émargement : 295

Nombre de pouvoirs représentant les membres absents : 1029

Nombre de membres présents ou représentés : 1 324

Le Président



Le Secrétaire Général



